

LISTE DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DU CPAS DU
MERCREDI 21 OCTOBRE 2020

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, conseillers du CPAS
Rudi Seghers, directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, Houda Khamal Arbit,
Jacqueline Moreau, Arlette De Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés :

Le président ouvre la séance à 20h00.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

1. Points ajoutés – Approbation de l'ajout en urgence de points à l'ordre du jour

Le Conseil du CPAS décide de traiter en urgence les deux points ajoutés à l'ordre du jour du Conseil du CPAS du 21/10/2020.

Les points sont ajoutés à l'ordre du jour en tant que :

- Point 1 : Approbation de l'arrêté du Bourgmestre relatif aux réunions numériques du Conseil
- Point 3 : Prise en connaissance de l'arrêté du Bourgmestre relatif à la mise en quarantaine de la Résidence Geurts

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 09/09/2020

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal adapté de l'assemblée du Conseil du 09/09/2020.

B. SEANCE PUBLIQUE

2. Service financier – Adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025

Le Conseil du CPAS approuve sa partie de l'adaptation n° 1 du plan pluriannuel 2020-2025.

3. Politique et Organisation – Arrêté du Bourgmestre relatif aux réunions numériques du Conseil – Mesures relatives aux assemblées des organes de gestion dans le cadre de la crise du coronavirus

Le Bourgmestre décide que toutes les assemblées des organes de gestion de la commune et du CPAS de Wemmel pendant toute la durée de la phase fédérale de la gestion de la crise se dérouleront sous forme virtuelle via l'application Teams (Microsoft).

Le Conseil communal et le Conseil du CPAS de Wemmel seront informés de cette décision lors de leur prochaine assemblée les 21 et 22 octobre 2020.

4. Politique et Organisation – Notification des décisions du Bureau permanent

5. Cuisine – Détermination des modalités d'adjudication pour l'achat de tables et de chaises pour le restaurant de la Résidence Geurts – Adaptation/modification du cahier des charges

Il est décidé de lancer un marché intitulé « Achat de tables et de chaises pour le restaurant de la Résidence Geurts ».

Le montant estimé du marché visé à l'article 1^{er} s'élève à 45.000 € (hors TVA).

Le marché visé à l'article 1^{er} sera attribué par voie de procédure négociée sans publication préalable. Les firmes suivantes (spécialisées dans le secteur des soins de santé) seront consultées :

- Haelvoet NV, Leon Bekaertstraat 8, 8770 Ingelmunster
- Distrac NV, Bleyveld 14, 3320 Hoegaerden
- Topclass, Bruinbeekstraat 53, 2820 Bonheiden

Le marché visé à l'article 1^{er} sera régi d'une part par le cahier général des charges et d'autre part par le cahier spécial des charges qui est joint à la présente décision.

Le marché visé à l'article 1^{er} sera financé au moyen des crédits prévus sous le code 2020/GBB/0951-02/24500000/OCMW/VB/IP-GEEN Mobilier – Immobilisations corporelles utilisées en vue de l'exploitation, pour un montant disponible de 71.717,48 €.

6. Service social – Acceptation d'un don de moyens financiers de la part de Warm Wemmel

Le Conseil accepte le don de moyens financiers de l'association Warm Wemmel pour un montant de 5000 € dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile.

7. Service social – Livraison minimale de gaz naturel par le biais du compteur à budget – Période du 01/11/2020 au 31/03/2021

Le Conseil adhère à la mesure d'aide « Livraison minimale de gaz naturel » proposée par Fluvius.

8. Points ajoutés – Prise en connaissance de l'arrêté du Bourgmestre relatif à la mise en quarantaine de la Résidence Geurts

Le Conseil du CPAS prend connaissance de l'arrêté du Bourgmestre du 20/10/2020 relatif à la mise en quarantaine de la Résidence Geurts.

B. SEANCE A HUIS CLOS**9. Service social – Convention entre la BCSS et le CPAS dans le cadre de l'échange de données**

Le Conseil du CPAS conclut une convention avec la Banque-carrefour de la sécurité sociale afin d'obtenir les données des ménages vulnérables vivant dans la commune et de pouvoir ainsi mener à leur égard une politique sociale proactive.

10. Service social – Protocole entre l'agence 'Agentschap Opgroeien' et le CPAS dans le cadre de l'échange de données

Le Conseil du CPAS conclut une convention avec l'agence 'Agentschap Opgroeien' afin d'obtenir les données des ménages vulnérables vivant dans la commune et de pouvoir ainsi mener à leur égard une politique sociale proactive.

11. Agence immobilière sociale – Lancement d'une nouvelle procédure 'SVK Pro 2020'

Le Conseil répond à l'appel à projets 'SVK Pro 2020' dans le cadre de la construction éventuelle de nouveaux logements sociaux par l'entremise des agences immobilières sociales.

12. Agence immobilière sociale – Location d'un nouveau bien par l'agence immobilière sociale

Le CPAS prend à bail un 26^e bien dans le cadre de l'Agence immobilière sociale.

Au nom du CPAS,

Le directeur général
Audrey Monsieur

Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le xx/xx/xxxx.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.